

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00465
Propriétaire(s) : 9711066 Ontario Inc.
Emplacement : 404, avenue Daly
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 46, (sud de l'avenue Daly), plan enregistré 6
Zonage : R4T[480]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un petit immeuble résidentiel de quatre étages sur la parcelle vacante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique le bien-fonds en question fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation (D08-01-18/B-00473) qui sera étudiée en même temps que la présente.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 1,5 mètre pour le bâtiment proposé dont les murs auront 12,5 mètres de haut, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 2,5 mètres pour un bâtiment dont les murs ont plus de 11 mètres de haut.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.